

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 24 février 2026 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Maxime Trudel, les membres suivants :

Monsieur Christian Amyot, membre du personnel d'encadrement  
Madame Frédérique Beaupré, membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans  
Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles  
Madame Laurence Héroux, vice-présidente, membre parent d'un élève - District Maskinongé  
Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant  
Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien  
Madame Élise Litalien, membre des directions d'établissement  
Madame Marilyn Masse, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines  
Madame Véronique Perron, membre de la communauté issue du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux  
Madame Caroline Pronovost, membre parent d'un élève - District Mékinac  
Monsieur David Richer, membre parent d'un élève - District Shawinigan-Grand-Mère  
Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant

Madame Laurence Héroux et messieurs Marc Laflamme et David Richer participent à la séance par TEAMS.

Participe à cette séance, la directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher.

Sont aussi présents :

Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général;

Madame Isabelle Vincent, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote;

Monsieur Alain Gravel, directeur du Service des ressources financières.

L'absence de public est constatée.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION CA37 0226 :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Amyot et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 0226-01 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Résolutions en bloc**

### **2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

#### **RÉSOLUTION CA38 0226 :**

CONSIDÉRANT que chaque membre présent du conseil d'administration a reçu copie du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance, le secrétaire général est dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Laflamme et résolu par le conseil d'administration d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de cette réunion inscrit sur le document CA 0226-02.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. Intervention du public**

Aucun public.

## **4. Présentation publique du rapport annuel 2024-2025**

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le centre de services scolaire doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle est invitée à participer la population et qu'un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu d'une telle séance doit être donné à la population au moins 15 jours avant sa tenue.

Un avis public a été publié, dans l'édition du 28 janvier 2026, dans l'Hebdo du Saint-Maurice, l'Écho de Maskinongé, l'Écho de La Tuque et l'Hebdo de Mékinac/des Chenaux ainsi que dans les écoles, centres et sur le site Internet du Centre de services

scolaire de l'Énergie afin d'informer la population relativement à la tenue de la présentation publique du rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de l'Énergie.

L'avis public mentionnait également que le rapport annuel est disponible sur le site Internet du Centre de services scolaire, et ce, depuis le lendemain de son adoption par le conseil d'administration le 16 décembre dernier.

Les membres du conseil d'administration constatent l'absence de public.

## **5. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone**

### **5.1 Déclaration et engagement**

En conformité avec l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le secrétaire général, Me Jean-François Gamache, atteste avoir reçu la déclaration d'engagement signée de madame Caroline Boucher.

### **5.2 Déclaration d'intérêts**

En conformité avec l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le secrétaire général, Me Jean-François Gamache, atteste avoir reçu la déclaration d'intérêts de madame Caroline Boucher.

## **6. Sujet de la présidence**

### **6.1 Information - Processus de nomination de la direction générale**

Monsieur Maxime Trudel présente aux membres du conseil d'administration l'évolution du processus qui a débuté le 12 février par une rencontre d'information. Le rôle du comité est de proposer une ou des candidatures à la ministre. Les entrevues devraient se dérouler vers le milieu du mois de mars 2026.

## **7. Sujets de la Direction générale**

### **7.1 Calendrier 2026-2027 des réunions du conseil d'administration**

#### **RÉSOLUTION CA39 0226 :**

CONSIDÉRANT que les séances ordinaires du conseil d'administration se tiennent à 19 h, au centre administratif du Centre de services scolaire de l'Énergie, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Perron et résolu par le conseil d'administration d'adopter le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2026-2027 tel que décrit au document CA 0226-03.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.2 Nomination d'un directeur général adjoint**

#### **RÉSOLUTION CA40 0226 :**

CONSIDÉRANT la désignation de monsieur Christian Amyot à titre de directeur général adjoint temporaire, communiquée aux membres du conseil d'administration à la séance du 17 juin 2025;

CONSIDÉRANT que cette désignation avait pour but de partager les tâches et les responsabilités qui allaient incomber à la directrice générale intérimaire, dans le contexte du départ à la retraite du directeur général et d'une directrice générale adjointe, et ce, pendant la période de transition jusqu'à la nomination d'une direction générale;

CONSIDÉRANT que madame Rosemarie Boucher, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs et complémentaires (jeunes) a été désignée directrice générale intérimaire tout en conservant ses fonctions de directrice des Services éducatifs et complémentaires (jeunes);

CONSIDÉRANT que les informations disponibles permettaient raisonnablement de penser que le processus de désignation de la direction générale se finaliserait à l'automne 2025;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, le processus de désignation n'a pas évolué et qu'il est raisonnable de croire que madame Rosemarie Boucher devra assumer ses fonctions de directrice des Services éducatifs et complémentaires (jeunes) et de directrice générale intérimaire pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le statut temporaire qui est rattaché à la fonction de directeur général adjoint de monsieur Christian Amyot a pour effet de restreindre certains rôles et mandats qu'il est appelé à assumer dans le cadre de son soutien à la direction générale;

CONSIDÉRANT que la double fonction de madame Rosemarie Boucher représente une lourdeur significative et qu'il est nécessaire de lui adjoindre une personne à titre de direction générale adjointe ayant la pleine autorité et légitimité afin de l'épauler;

CONSIDÉRANT que madame Rosemarie Boucher, directrice générale intérimaire, présente une évaluation favorable du rôle joué par monsieur Christian Amyot à titre de directeur général adjoint temporaire et qu'elle recommande qu'il soit confirmé à titre de directeur général adjoint avec toutes les prérogatives qui se rattachent à cette fonction;

Il EST PROPOSÉ par monsieur Simon Charlebois et résolu par le conseil d'administration que monsieur Christian Amyot soit désigné à titre de directeur général adjoint du Centre de services scolaire de l'Énergie à compter du 24 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. Sujets du Service des ressources financières**

### **8.1 Octroi du contrat – Mandat d'audit externe**

#### **RÉSOLUTION CA41 0226 :**

CONSIDÉRANT qu'en référence à l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3)*, que le centre de services scolaire doit nommer un vérificateur externe pour la production d'un rapport de vérification de ses opérations financières;

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe doit être membre d'une corporation professionnelle de comptables mentionnée au Code des professions (Chapitre 26);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire fait l'objet d'un mandat d'audit sur les états financiers pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin de chaque année conformément au mandat d'audit édicté annuellement par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT, en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1)*, qu'il est possible de conclure un contrat de services à la suite d'un appel d'offre sur invitation dans le respect de certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offre sur invitation, la firme Mallette S.E.N.C.R.L a produit une offre de service visant à réaliser les mandats pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2026 et le 30 juin 2027 pour un montant total de 64 000 \$ et 68 000 \$ respectivement;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la firme Mallette S.E.N.C.R.L respecte les critères attendus, la recommandation du comité de vérification est à l'effet que soit

accordé le mandat d'audit pour les exercices se terminant le 30 juin 2026 et le 30 juin 2027;

CONSIDÉRANT, en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (L.R.Q. c. G-1.011)*, que la conclusion d'un contrat de services comportant une dépense de plus de 25 000 \$ requiert l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Amyot et résolu par le conseil d'administration d'accorder le mandat d'audit à la firme Mallette S.E.N.C.R.L pour la réalisation des mandats d'audits des états financiers pour les périodes de 12 mois se terminant le 30 juin 2026 et le 30 juin 2027 conformément au mandat d'audit édicté annuellement par le ministère de l'Éducation au montant de 64 000 \$ et 68 000 \$ respectivement et que le directeur du Service des ressources financières, monsieur Alain Gravel, soit désigné pour signer le contrat et, si requis, tout avenant pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## **8.2 Suivi budgétaire au 31 décembre 2025**

### **RÉSOLUTION CA42 0226 :**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières a finalisé la production du suivi budgétaire pour les six mois terminés le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce suivi budgétaire a fait l'objet d'une présentation et d'une analyse au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration que soit déposé le document CA 0226-04 relatif au suivi budgétaire en date du 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

## **8.3 Radiation de comptes - Effets scolaires et frais de garde**

### **RÉSOLUTION CA43 0226 :**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a dans ses livres des comptes à recevoir d'effets scolaires de plus de 116 872 \$ et des comptes à recevoir en lien avec les services de garde de plus de 144 037 \$ remontant aux années 2021-2022 et années antérieures pour lesquels tous les recours en recouvrement (appels, lettres, avis formels) ont été épuisés;

CONSIDÉRANT que la créance est jugée irrécouvrable notamment en raison que :

- Le débiteur n'a pas de bien saisissable;
- Le débiteur a fait une proposition aux créanciers qui ne prévoit pas le remboursement total de la dette;
- Le débiteur a fait faillite;
- Le débiteur est décédé et laisse une succession insolvable ou aucune succession connue;
- Le débiteur n'a pu être retracé après que des recherches raisonnables aient été effectuées sans résultats;

CONSIDÉRANT que le montant des créances individuelles est tel qu'il ne serait pas rentable de poursuivre les mesures de recouvrement;

CONSIDÉRANT que la créance est prescrite selon les encadrements légaux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la politique financière exige la radiation des comptes irrécouvrables après épuisement des recours;

CONSIDÉRANT qu'une provision pour créance a été établie au fil des années pour couvrir une importante partie voire la totalité des sommes à radier;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification et la recommandation de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame Marilyn Masse et résolu par le conseil d'administration d'adopter la radiation des comptes à recevoir présentés au document CA 0226-05 pour la somme globale de 260 909 \$, que ce montant soit inscrit comme une créance irrécouvrable dans les états financiers de l'exercice en cours et que le directeur du Service des ressources financières, monsieur Alain Gravel, soit autorisé à procéder aux écritures comptables nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. Sujet du Service du secrétariat général**

### **9.1 Abolition - Politique relative aux témoignages lors d'événements spéciaux**

#### **RÉSOLUTION CA44 0226 :**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abolir la *Politique relative aux témoignages lors d'événements spéciaux*;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration d'abolir la *Politique relative aux témoignages lors d'événements spéciaux* en date du 24 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Sujet du Service des ressources matérielles**

### **10.1 Acceptation d'une servitude pour Hydro-Québec et Bell Canada – École de la Petite-Rivière**

#### **RÉSOLUTION CA45 0226 :**

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec et Bell Canada sollicitent une servitude sur l'immeuble du Centre de services scolaire de l'Énergie désigné comme étant la partie de lot 6 584 270 du cadastre du Québec aussi identifié comme étant l'école de la Petite-Rivière (742B023);

CONSIDÉRANT que ladite servitude est requise à l'égard de la fourniture d'électricité et de services de télécommunication pour le Centre de services scolaire de l'Énergie et pour le public en général;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit demander l'autorisation du ministre de l'Éducation afin de conclure cette entente de servitude;

CONSIDÉRANT que l'acte de servitude et les documents cadastraux nécessaires ont été préparés par les représentants des demandeurs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Charlebois et résolu par le conseil d'administration que le Centre de services scolaire de l'Énergie demande l'autorisation du ministre de l'Éducation concernant cette servitude;

QUE madame Rosemarie Boucher, directrice générale intérimaire, soit désignée pour signer tout document utile et requis à la servitude pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. Redditions de comptes**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des redditions de comptes préparées par les services relativement aux décisions prises en vertu du *Règlement de délégation de pouvoirs*.

- Redditions du Service des ressources humaines;
- Redditions du Service des ressources matérielles;
- Redditions du Service des technologies de l'information;
- Redditions du Transport scolaire;
- Redditions des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;
- Redditions du Service du secrétariat général.

## 12. Clôture de la réunion

### RÉSOLUTION CA46 0226 :

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



---

SECRÉTAIRE



---